Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260119-01_02_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2026

Le lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard FLOCH, en session ordinaire.

Date de la convocation : 14/01/2026

Membres :		***Présents*** : 10
En exercice :	12	Bernard FLOCH, Joël AUTRET, Sophie CABARET, Sylvia COURTÈS, Michel GRALL, Romuald GUENGANT, Emmanuelle LAURENT, Thierry MOAL, François ROSEC, Michèle QUEAU,
Présents :	10	
Votants :	10*	
Pour :	10	***Excusés*** : 2
Contre :	0	Frédéric KERGOAT
Abstention :	0	Jean-Pierre GILET, arrivé à 20h45, n'a pas pris part à la délibération.
		Secrétaire de Séance : François ROSEC

Délibération N° : 02-01-2026
Adhésion Centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms « CANUT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant :

- *l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) ;*
- *le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;*
- *que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;*
- *que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;*
- *que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;*
- *que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVENT l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT),

AUTORISENT le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

AUTORISENT le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260119-01_02_2026-DE

PRÉCISENT que les accords-cadres CANUT pourront, selon les besoins être utilisés directement par la commune pour ses achats ou être mobilisés dans le cadre du groupement créer sur la plateforme avec les communes volontaires dans le cadre du service mutualisé des systèmes d'information et du numérique,

DÉSIGNENT Haut Léon Communauté comme coordonnateur de ce groupement sur la plateforme pour les accords-cadres souscrits via la CANUT, et habilite le service mutualisé des systèmes d'information et du numérique à conduire la mise en œuvre opérationnelle,

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

Ainsi fait et délibéré, le 19/01/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE, Bernard FLOCH

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)